

S.A. INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN,
manufacture de boutons à Hanoï,
puis Lam-Gio, Gia-Lam

FERDINAND DAURELLE
IMPORTANT CONFECTIONNEUR POUR L'ARMÉE...
CRÉE UNE MANUFACTURE DE BOUTONS :
LA SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN

LES NACRES FLUVIALES DU TONKIN,
PAR M. A. BAVAY,
CORRESPONDANT DU MUSÉUM.
(*Bulletin du Muséum national d'histoire naturelle*, 1914, p. 346-348)

[L'utilisation des *Quadrilla*, mollusques remarqués par [Victor Demange](#),
naturaliste et négociant à Hanoï]

.....
En 1913, une société s'est fondée à Hanoï pour la fabrication des boutons de nacre ;
une usine est en train de se construire, les machines font route ou sont même déjà
rendues, une quinzaine d'ouvriers de Méru (Oise) ont été engagés.

Mon premier achat de 80 kilogrammes à 5 piastres le picul date du 1^{er} juin 1907. J'ai
mis de 1907 à 1910 pour faire accepter couramment ces Unios dont la nacre dure
rebutait les ouvriers français.

.....
Voici donc le Tonkin devenu pays producteur de nacres fluviales. Notons que, déjà,
les ouvriers du pays employaient la nacre de l'*Unio Cumingihea*. pour leurs belles
incrustations, et sans doute aussi celle de quelques autres espèces.

.....

Le Tonkin en 1915
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1916)

[457] une fabrique de boutons de nacre... fonctionne dans un atelier central et
emploie parallèlement le travail à domicile.

Ces deux dernières créations [tanneries et fabrique de boutons], si intéressantes dans
leur principe même, ont obtenu un plein succès dans lequel la situation résultant de la
guerre a joué [458] un rôle en provoquant des demandes croissantes. À peine installées,
ces usines doivent être notablement agrandies.

Liste des électeurs CCI de Hanoï 1919, 1920 :

Girard ¹ : adm. dél. Soc. industrielle de l'Annam et du Tonkin

SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN
Rue Jean-Dupuis, n° 64, Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 57)

M. GIRARD, administrateur délégué [= F. GIRARD, fondé de pouvoirs de la maison Daurelle, au n° 66 de la même rue (p. 52)].

[S.A. Constructions mécaniques de Haïphong](#)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 octobre 1922)

Deux chaudières semi-tubulaires chacune de 70 m² de surface de chauffe construites par la Société anonyme de Constructions mécaniques de Haïphong pour la Manufacture de boutons de Hanoï.

Vol au préjudice de la Société des boutons
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1923)

Une information relative à divers vols de boutons en nacre a été ouverte sur plainte de M. Girard, administrateur délégué de la Société industrielle de l'Annam-Tonkin, et dans lesquels sont inculpés les nommés : Ng.hi-han, 101, rue Jean-Dupuis ; Do-thi-Quc, 27, rue des Paniers ; Nguyễn-thi-Nguyễn, 19 rue des Ferblantiers ; Nguyễn-thi-Chi, 85, rue des Médicaments ; Nguyễn-thi-Nhiên, 91 rue des Médicaments ; Ao-an-ky, Chinois, 13, rue des Cantonnais.

SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN
Capital 150.000 piastres,
Siège social, rue Jean-Dupuis, n° 64.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. I-56)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-43)

M. [Ferdinand] GIRARD, administrateur délégué.

Manufacture de boutons,
13, boulevard Rialan, Hanoï.

MM. L. PIAT, directeur technique ; Joseph BONNET, contremaître.

AEC 1926 :

¹ *Ferdinand* Auguste Girard : né vers 1872. Marié en 1921 à Hoa-Binh avec Georgette Lucie Chorin (Deauville, 1903-Nevers, 1988). Comptable, puis fondé de pouvoirs des Éts Daurelle, administrateur délégué de la Société civile agricole de Dong-Son et de la Société industrielle de l'Annam-Tonkin (boutons de nacre), administrateur de la Stacindo. Il acquiert en 1918 la décortiquerie des Rizeries de la Seine à Haïphong et l'apporte l'année suivante aux Rizeries du Tonkin et de l'Annam.

Société anon. industrielle de l'Annam-Tonkin, 61, rue Jean-Dupuis.

Visite de M. Varenne
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1926)

M. le gouverneur général et sa suite se sont rendus successivement à la Brasserie Hommel, à la Société des Tanneries de l'Indochine, à l'Imprimerie d'Extrême-Orient, à la Fabrique de boutons, à la Société des Distilleries et à la Fabrique d'allumettes.

.....

Hanoï
Contributions volontaires pour le relèvement du franc
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1926)

La Banque de l'Indochine a reçu :
Piat, gérant Manufacture de boutons 1.000

Hanoï
Cour criminelle
Jurés
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1928)

Liste complémentaire
5 Girard Ferdinand, 50 ans, Adm. délégué de la Société anon. industrielle de l'Annam-Tonkin Hanoï.

GIA-LAM
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1929)

À la fabrique de boutons. — Ta-thi-Van, 21 ans, ouvrière à l'usine de boutons de M. Kerfrant, fut surprise par ce dernier au moment où elle dissimulait sous un tonneau un sac de boutons de nacre. Elle a été arrêtée.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES — CHAMBRE
(*Journal officiel de la République française*, 17 décembre 1929)

[593]
NOUVELLE-CALEDONIE ET NOUVELLES-HEBRIDES
[Situation économique de la colonie.](#)

.....
[597] Un industriel, représentant une importante société indochinoise, est arrivé récemment dans la colonie pour créer une usine similaire avec le concours de trois

spécialistes annamites. Il a importé un matériel complet destiné au découpage des coquilles et autres matières animales : trocas, burgaus, palourdes, os, cornes, écailles, etc.

La production de l'usine sera exportée à Hanoï où les rondelles de nacre seront transformées en boutons pour être ensuite réexpédiées sur la France.

Cette société très importante occupe en Indochine un personnel de 700 pêcheurs et de 700 ouvriers et sa fabrication mensuelle s'élève à 30.000 grosses de boutons. Son installation apportera un nouvel élément de prospérité à la colonie.

SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 555)

Boutons,
Gia-Lam [banlieue d'Hanoï]
Tél. n° 867.

DANS L'ORBITE DE LA SAFIMIC

PETITE ANNONCE
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1934)

Beau chien français, genre griffon réfugié chez M. Despert, directeur de la fabrique des boutons à Gialâm. L'y réclamer.

Liste électorale des élections des délégués au
[Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin](#)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1934)

PROVINCE DE BAC-NINH
17 Despert Louis Directeur de la manufacture des boutons 27 Gia-lam

Haïphong
DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1935)

Nous apprenons le décès survenu le dimanche 22 courant à l'hôpital de Hongay, de M^{me} Campillo, née Guichard, 24 ans, femme de M. Campillo, employé à la Manufacture de boutons de nacre de Gia-lâm.

Le corps a été ramené lundi après-midi par une chaloupe des Charbonnages de Hongay à Haïphong où ont en lieu les obsèques.

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille de la défunte.

L'Institut océanographique de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 avril 1936)

Le rapport sur le fonctionnement de l'Institut océanographique de l'Indochine pendant l'année 1934-1935, que vient de publier M. P. Chevey, n'a pas moins de mérite que les précédents, mais il offre plus d'intérêt pour le public indochinois ; il contient en effet les renseignements suivants sur la réglementation de la pêche et sur la réglementation sanitaire des huîtres.

L'Institut océanographique a depuis longtemps signalé la nécessité de donner une définition légale de la limite des eaux territoriales, en ce qui concerne la pêche. Il a plusieurs fois mis en avant, parmi les arguments invoqués en faveur de cette délimitation, la présence de pêcheurs japonais venant exploiter, à proximité immédiate de nos côtes, nos bancs de poissons ou de coquillages nacrés. La situation n'a fait que s'aggraver depuis, au point que, l'an dernier la sous-direction des Douanes de Cochinchine et du Cambodge s'est émue des déprédations commises par les Japonais sur les bancs de coquilles à nacre du golfe de Siam ; elle a adressé un long rapport à la direction des Douanes à Hanoi, dans lequel il est fait état de toutes les réclamations antérieures de l'Institut océanographique à cet égard.

Les boutonneries d'Indochine sont tributaires, pour la nacre, des marchés de Nouvelle-Calédonie et de Singapour ; elles ont cherché, l'année dernière, à savoir dans quelles limites l'Indochine pourrait satisfaire à leurs besoins. L'enquête faite à ce sujet par l'Institut océanographique a démontré que, mis à part quelques pêcheurs de « turbos » sur les côtes d'Annam, le lieu de production principal était le golfe de Siam ; or, depuis deux ans, les motor-boats japonais qui visitent les îles du golfe de Siam en ont réduit les fonds nacrés dans des proportions inquiétantes, avec d'autant moins de scrupules et de préoccupations pour l'avenir, qu'ils ne sont pas chez eux. Par ailleurs, les pêcheurs annamites, intimidés par les nouveaux venus, leur cèdent la place sans protester.

La situation menace donc de devenir rapidement très grave, et l'Institut océanographique se joint à la sous-direction des Douanes de Saïgon pour réclamer une réglementation protectrice dans le plus bref délai possible (fixation de la limite des eaux territoriales de l'Indochine à deux myriamètres de la laisse des plus grandes basses mers et maintien du régime spécial de la pêche des jonques chinoises dans le golfe du Tonkin).

Commission pour l'adaptation des lois sociales à l'Indochine
(*Chantecler*, 15 octobre 1936, p. 2)

La CCI de Hanoi propose :
— pour le commerce et l'industrie :
Baffleuf, adm.-dir. Transp. mmes et fluviaux, des Charbonnages de Tuyên-Quang, de la Manufacture de boutons.

AEC 1937 :
Société industrielle de l'Annam-Tonkin, Lam-gio (Tonkin). — Société anon. au capital de 4 millions de fr.

BAC-NINH
Vol de boutons à la fabrique de boutons de Gia-lâm
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juin 1937)

M. Brochot Jean, directeur de la Manufacture de boutons à de Gia-lâm a porté plainte contre Trân-van-Tho, ex-mêcheur de l'usine qu'il a quittée depuis un mois.

Le malfaiteur a dû fracturer une fenêtre et a pénétré dans le magasin. Il a emporté huit grosses caisses de boutons en nacre, échantillonnage de la production du 1^{er} juin. La perte est estimée à 10 p. environ.

Commissions de conciliation
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 décembre 1937)

Commission de conciliation de Hanoi
Membres patrons suppléants.

MM. Brochot Joseph-Jean, directeur de la Société industrielle Annam-Tonkin (Manufacture de boutons à Gia-lâm), membre suppléant.

Liste électorale des élections des délégués au
[Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin](#)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2091-2358)

PROVINCE DE HADONG
19 Brochot Jean Directeur manufacture boutons 33 ans Gia-lâm (Bacninh)

PROVINCE DE BACNINH
[nombreux doublons avec la province précédente]
6 Brochot Jean Directeur Manufacture boutons 33 ans Gia-lâm

Amicale des Anciens Tonkinois
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1938)

Admissions nouvelles
Brochot, directeur de la Manufacture de boutons à Gia-lâm.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN
SOCIÉTÉ ANONYME
au capital de 1.000.000 de francs.
SIÈGE SOCIAL : LAM-GIO
Avis de convocation
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 août 1939)

Les actionnaires de la Société anonyme industrielle de l'Annam-Tonkin sont convoqués en assemblée générale ordinaire dans les bureaux de la Société agricole,

financière industrielle et minière de l'Indochine [Safimic], 158, quai Clemenceau, Hanoï, pour le mardi 22 août 1939, à dix heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1938 ;
- 2° Rapport du commissaire aux comptes sur le même exercice ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes dudit exercice et *quitus* à donner aux administrateurs de leur gestion ;
- 4° Renouvellement du conseil d'administration ;
- 5° Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 1939 ;
- 6° Autorisation à donner aux administrateurs en vertu de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Ont seuls droit de prendre part à l'assemblée générale les propriétaires de 50 actions au moins et ceux qui, par suite de groupement, représentent ce nombre d'actions.

Le conseil d'administration.

(*Journal officiel* du 5 août 1939).

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HANOÏ (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
ANNÉE 1940

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

Baffeuf, administrateur délégué de la Sté industrielle de l'Annam-Tonkin, 24, rue Halais, Hanoï.

SOCIETE INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN
Société anonyme

Société anonyme au capital de 250.000 francs

Siège social : Lam-gio (Bacninh)

Assemblée générale ordinaire

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 juin 1940)

Les actionnaires de la Société anonyme industrielle de l'Annam-Tonkin sont convoqués en assemblée générale ordinaire dans les bureaux de la Société agricole financière industrielle et minière de l'Indochine [Safimic], 60, rue Paul-Bert (2^e étage) à Hanoï pour le vendredi 23 juin 1940 à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1° Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 1939 ;
- 2° Rapport du commissaire aux comptes sur le même exercice ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes dudit exercice et *quitus* à donner aux administrateurs de leur gestion ;
- 4° Nomination des commissaires aux comptes pour l'exercice 1940 ;
- 5° Autorisation à donner aux administrateurs en vertu de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Ont seuls droit de prendre part à l'assemblée générale, les propriétaires de 50 actions au moins et ceux qui, par suite de groupement, représentent ce nombre d'actions.

Le conseil d'administration.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires de la Société anonyme industrielle de l'Annam-Tonkin sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 28 juin 1940, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour ce même jour à 10 heures du matin, dans les bureaux de la Société agricole financière industrielle et minière de l'Indochine [Safimic] à Hanoï, 60, rue Paul-Bert (2^e étage).

Ordre du jour :

- Réduction du capital social ;
- Augmentation du capital social ;
- Modification à apporter aux statuts, notamment à l'article 6, en conséquence de ces opérations.

Les titulaires d'actions nominatives depuis cinq jours avant l'assemblée peuvent assister à ces assemblées sans formalité préalable.

Les propriétaires d'actions au porteur devront, pour y assister, déposer leurs titres cinq jours au moins, avant leur réunion, soit au siège social à Lam-giao (Bacninh), soit dans les bureaux de la Société agricole financière industrielle et minière de l'Indochine [Safimic], 50, rue Paul-Bert (2^e étage) à Hanoï, soit encore dans un établissement bancaire de Hanoï ou Haiphong.

Le conseil d'administration.

(*Journal officiel* du 12 juin 1940).

ÉTUDE DE M^e DEROCHE
NOTAIRE A HANOI
SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN
Siège social à Lam-giao
Réduction de capital
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 août 1940)

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 1940 dont copie certifiée conforme a été déposée au rang des minutes de M^e Deroche, notaire à Hanoï, suivant acte reçu par lui le 22 juillet 1940,

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme industrielle de l'Annam-Tonkin, dont le siège social est à Lam-giao,

A décidé que le capital social ramené de 4.000.000 de francs à 1.000.000 de francs par délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 25 novembre 1935 est réduit à 250.000 francs, divisé en 2.500 actions de 100 francs chacune entièrement libérées. Le produit de cette réduction sera affecté à l'amortissement du déficit de l'exercice 1939 pour 204.499 fr. 70 ; du compte Mobilier pour 7.248 fr. 50, du compte Immeubles pour 157.024 fr. 20, du compte Machinerie et Gros matériel, pour le surplus.

Comme conséquence de cette réduction, l'assemblée a modifié et remplacé ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

« Article 6. — Le capital social, précédemment fixé à 1.000.000 de francs et divisé en 10.000 actions de 100 francs chacune, a été réduit à 250.000 francs, divisé en 2.500 actions de 100 francs, entièrement libérées aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 juin 1940. »

Deux expéditions de l'acte du 22 juillet 1940 auquel est annexée la copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 1940 ont été déposées le 25 juillet 1940 au greffe de la justice de paix de Hanoï et au Greffe du tribunal civil de première instance, de Hanoï, tenant lieu de greffe de tribunal de commerce en ladite ville.

Pour extrait :

Signé : DEROCHE

*
* *

SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN
Société anonyme au capital de 250.000 francs.
Siège social à Lam-giao.
AVIS
pour l'exercice du droit préférentiel
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 août 1940)

Les actionnaires de la Société anonyme Industrielle de l'Annam-Tonkin, au capital actuel de 250.000 francs, divisé en 2.500 actions de 100 francs chacune, sont informés qu'en vertu d'une délibération en date du 28 juin 1940, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé que le capital social ramené à 250.000 francs serait augmenté de 250.000 francs par l'émission au pair de 2.500 actions de 100 francs chacune.

Ces nouvelles actions seront payables moitié en souscrivant et le surplus aux époques qui seront fixées par le conseil d'administration.

En vertu de cette délibération, les actionnaires auront le droit de souscrire à titre irréductible à une action nouvelle pour une action ancienne ; le conseil d'administration a été autorisé à faire souscrire par qui bon lui semblera les actions qui n'auraient pas été souscrites par les actionnaires en vertu du droit de préférence.

Ce droit de préférence devra, à peine de déchéance, être exercé dans les huit jours de la publication du présent avis, c'est-à-dire à partir du premier août jusqu'au neuf août.

Les souscriptions, ainsi que les versements seront reçus en l'étude de M^e Deroche, notaire à Hanoï jusqu'au neuf août, tous les jours ouvrables de huit heures à onze heures trente minutes contre présentation, soit des certificats nominatifs, soit des coupons n° 1 pour les actions au porteur.

Cet avis sera porté à la connaissance des titulaires des titres nominatifs par une lettre recommandée avec accusé de réception qui sera adressée dans les trois jours de la présente insertion.

Le conseil d'administration,
(*Journal officiel* du 27 juillet 1940).

SOCIÉTÉ ANONYME INDUSTRIELLE DE L'ANNAM-TONKIN
Société anonyme au capital de 250.000 francs
Siège social : Lam-gio (Bacninh)
Avis de convocation
Assemblée générale extraordinaire
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 31 août 1940)

Tous les actionnaires de la Société anonyme Industrielle de l'Annam-Tonkin dont le siège social est à Lam-gio, province de Bacninh, sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale extraordinaire au siège social de la Société pour le 16 septembre 1940, à 10 heures du matin, à l'effet de statuer sur la **question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution anticipée** de la société et éventuellement sur la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et sur les pouvoirs à leur donner.

Pour avoir droit d'assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer leurs titres cinq jours au moins avant la réunion, soit au siège social à Lam-gio, soit au bureau de la Société agricole, financière, industrielle et minière de l'Indochine [Safimic], rue Paul-Bert, n° 60 à Hanoï.

(*Journal Officiel* du 28 août 1940).

ÉTUDE DE M^e DEROCHE

Notaire à Hanoï.

Adjudication de fonds de commerce

Deuxième publication

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 9 novembre 1940)

Suivant procès-verbal dressé par M^e Maurice Deroche, notaire à la Résidence de Hanoï (Tonkin), le 14 octobre 1940, enregistré à Hanoï, le 24 octobre 1940, volume 4-H, folio 35, n° 5.

À la requête de : M. Albert Chantemerle, liquidateur judiciaire et syndic, demeurant à Hanoï, boulevard Henri-Rivière, n° 3.

Ayant agi au nom et comme liquidateur de la Société anonyme industrielle de l'Annam-Tonkin, au capital actuel de 250.000 francs, dont le siège social est à Lam-giao.

La Société agricole, financière, industrielle et minière de l'Indochine [Safimic], dont le siège social est à Hanoï, rue Paul-Bert, n° 60.

S'est rendue acquéreur d'un fonds de commerce de **fabrique de boutons** exploitée dans un établissement industriel situé sur les **villages de Phu-vien et Ai-mo, phu de Gia-lam (Bac-ninh)** comprenant :

La clientèle, le nom commercial et l'achalandage y attachés ;

Le matériel servant à son exploitation ;

Les marchandises en magasin ;

Les créances sur les clients et le bénéfice de tous marchés ; le tout dépendant de l'actif de la Société anonyme industrielle de l'Annam-Tonkin.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion au domicile de M. Chantemerle, 3, boulevard Henri-Rivière à Hanoï.

Pour deuxième publication :

Signé : DEROCHE

AEC 1951 :

Sté agricole financière mobilière et industrielle de l'Indochine [Safimic], 4, bd Bobillot — Manuf. boutons, décortiquerie.

Sté anon. industr. de l'Annam-Tonkin, Gia-Lam. — Fabr. de boutons.
